



SYNDICAT DES **PRODUCTEURS**
CRÉATEURS DE PROGRAMMES **AUDIOVISUELS**

communiqué

Le 5 octobre 2018

L'avenir de la filière audiovisuelle au coeur du rapport Bergé-Bournazel

La mission d'information sur la nouvelle régulation de la communication audiovisuelle à l'ère numérique dont Aurore Bergé était la Rapporteuse et Pierre-Yves Bournazel, le Président, a rendu hier son rapport. Les très nombreuses auditions et le travail considérable des députés de la Commission des Affaires Culturelles qui ont participé à cette mission, permettent d'avoir une vision transverse du secteur et de dégager de très intéressantes pistes de réflexion.

Le SPECT partage la philosophie générale du rapport qui est notamment de libérer la croissance des différents acteurs de la filière audiovisuelle mais aussi de favoriser la régulation et les accords professionnels avant de légiférer. Nombreuses sont les mesures préconisées qui vont dans le bon sens, à commencer par celles qui entendent lutter plus efficacement contre le piratage.

Autoriser la publicité segmentée et géolocalisée ou assouplir les règles entourant la publicité pour le cinéma mettraient simplement fin à des règles qui apparaissent anachroniques, à l'heure où l'écart de revenus entre le marché publicitaire digital et le marché publicitaire télévisuel se creuse chaque année davantage. De même, faire contribuer les nouveaux services numériques majoritairement étrangers à l'écosystème audiovisuel est une priorité pour la production indépendante. Il faut d'ailleurs être vigilant en ne limitant pas la définition de cette production indépendante à l'absence de lien capitalistique avec le diffuseur ce qui permettrait notamment aux GAFAN de ne pas être soumis aux mêmes règles que les autres acteurs.

Le SPECT salue tout particulièrement la proposition d'universaliser à tous les foyers la Contribution à l'Audiovisuel Public (CAP) tout en gardant les exonérations existantes. Il y a en effet urgence à moderniser la CAP afin de répondre aux nouveaux usages et de garantir un cadre financier rénové et pérenne aux entreprises de l'audiovisuel public. Cela doit permettre de respecter les engagements financiers pris par l'Etat dans les COM et d'éviter que les programmes, notamment les magazines et divertissements, servent encore *in fine* de variable d'ajustement budgétaire. Le SPECT considère donc que les éventuelles nouvelles recettes ne doivent pas être absorbées par une suppression de la publicité sur France 5 ou Radio France que ni téléspectateurs, ni auditeurs ne réclament et qui bénéficierait en premier lieu aux GAFAN.

Au-delà de l'engagement très fort du rapport en faveur de la création et de la production indépendante, que nous saluons, le rapport insiste sur le rôle spécifique qui incombe à France Télévisions. Le SPECT rappelle que le service public doit en effet offrir des programmes ambitieux dans tous les genres, notamment les magazines, jeux et divertissements qui sont une composante essentielle du lien social entre les Français et France Télévisions. Il convient de renforcer l'exposition sur les antennes de formats originaux développés par des producteurs indépendants. La mise en place par les pouvoirs publics d'une politique volontariste doit permettre de donner toute sa place à la créativité française dans un marché international du format estimé à plus de 2 milliards d'euros. Enfin, les mesures qui renforcent le contrôle du CNC apparaissent aller dans le sens d'une transparence accrue de l'action publique souhaitée par le Parlement et le Gouvernement.

Le SPECT continuera à être force de proposition toute la durée du processus du futur projet de loi pour garantir notamment la place d'une production indépendante forte au sein de la filière audiovisuelle.

Vous pouvez joindre Vincent Gisbert pour toute question complémentaire au 01 40 53 23 38 ou par mail : vincentgisbert@spect.fr

